

En 1950, 13·4 p. 100 des délinquants et 23·2 p. 100 des délinquantes ne fréquentaient plus l'école. Leurs âges variaient à partir de 11 ans, mais la majorité avaient entre 14 et 15 ans. Plus de la moitié de ces garçons et de ces filles avaient quitté l'école entre la cinquième et la huitième année.

Près du tiers (31·7 p. 100) des garçons délinquants qui avaient quitté l'école étaient désœuvrés. Parmi ceux qui occupaient un emploi rétribué, 43·4 p. 100 travaillaient dans des entreprises de transport et de communications ou dans des fabriques, tandis que 23·1 p. 100 étaient journaliers.

Parmi les jeunes filles qui ne fréquentaient plus l'école, 42·7 p. 100 chômaient et de celles qui avaient un emploi, 40·4 p. 100 étaient en service domestique.

**Lieu de naissance des jeunes délinquants et de leurs parents.**—En 1950, 6,142 jeunes délinquants, soit 95·7 p. 100, étaient nés au Canada. Trente-quatre étaient nés dans d'autres pays du Commonwealth, 19 aux États-Unis, 29 en Europe et un en Chine. Ontario était la province natale de 68·7 p. 100 des délinquants nés hors du pays.

En 1950, les pères et mères de 69·3 p. 100 des enfants délinquants étaient nés au Canada; dans 14·2 p. 100 des cas un seul des parents était né au pays et dans 11·8 p. 100 des cas les deux étaient d'origine étrangère. Quant aux parents nés en dehors du Canada, le nombre des pères était deux fois plus élevé que celui des mères. Pour estimer la véritable portée de ces chiffres, il faudrait établir des comparaisons avec la proportion d'enfants de 7 à 16 ans dont les parents étaient d'origine canadienne et de ceux dont les parents étaient nés ailleurs.

**Situation familiale.**—La sorte de foyer d'où viennent les délinquants ainsi que la mesure et le genre de surveillance dont ils sont l'objet sont des éléments qui influent beaucoup sur la conduite de l'enfant. La statistique à l'égard de la situation conjugale et de l'occupation des parents, qui reflète les conditions au foyer, vaut la peine d'être consignée, bien qu'il soit impossible d'en tirer des conclusions définitives. Sur cinq jeunes traduits devant le tribunal, quatre vivaient dans les centres urbains et un habitait une région rurale. Selon les rapports, le père et la mère de 73·4 p. 100 des enfants délinquants vivaient ensemble en 1950. Dans le cas de 2·4 p. 100 des enfants, l'un des parents était une belle-mère ou un beau-père. Une proportion de 19·9 p. 100 de ces garçons et filles provenaient de foyers brisés par la séparation des parents, le divorce ou la mort. Les mères de 8·3 p. 100 des enfants délinquants travaillaient en dehors du foyer et, dans une autre proportion de 2·7 p. 100, elles étaient décédées. Dans 6·9 p. 100 des cas, les pères étaient décédés.

**Source des plaintes.**—Ce ne sont pas tous les groupes économiques, sociaux et ethniques qui ont généralement recours aux services des tribunaux; toutefois, certains parents demandent les conseils et l'aide du tribunal quand il s'agit de maîtriser des enfants difficiles. Dans le cas de 6·5 p. 100 des enfants traduits devant les tribunaux en 1950, la plainte était portée par le père, la mère ou un parent, mais la majorité des plaintes (70·2 p. 100) venaient de la police. Les autorités scolaires ont porté 4·6 p. 100 des plaintes; les délégués à la liberté surveillée, une autre proportion de 5·2 p. 100; d'autres personnes, 5·1 p. 100, et les rapports ne révèlent pas l'origine de 8·4 p. 100 des plaintes.